

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 16 mai 2022

Le lundi 16 mai deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, à chacun des Conseillers par Monsieur le Maire du 16^{ème} arrondissement, le 10 mai 2022, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 13 mai 2022.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été effectuées aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du XVI^{ème} arrondissement prévu à cet effet.

Etaient présents :

Francis SZPINER, Jérémy REDLER, Marie-Hélène DORVALD, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Katherine de MEAUX, Gérard GACHET, Sophie MALLET, Rodolphe BORGNIET, Ali OUBAALI, Benjamin GIRAUDAT, Lisa LELLOUCHE, Sandra BOELLE, Béatrice LECOUTURIER, Samia BADAT-KARAM, Véronique BUCAILLE, Antoine BEAUQUIER, David ALPHAND, Véronique BALDINI, Hanna SEBBAH, Chloé CHOURAQUI, Franck ALEM, Laura LAMBLIN BENICHO, Julien GUEDJ, Freddy COUDRIER, Bruno LIONEL-MARIE, Laure ANSQUER, Bruno PARENT, Joséphine MISSOFFE.

Absents ayant donné procuration :

Isabelle NIZARD, Bérengère GREE, Vanessa EDBERG.

Etaient excusés :

Gilles MENTRE, Stéphane CAPLIEZ, Aurélie PIRILLO, Emmanuel MESSAS, Jennifer BUNAN, Jean HELOU, Alexandra BAROUCH, Éric HELARD.

Monsieur Francis SZPINER, Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Julien GUEDJ, Conseiller d'arrondissement.

Ordre du jour

- **162022031** Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPNER rapporteur.
- **162022032** Adoption du compte-rendu de la séance du 7 mars 2022.
M. Francis SZPNER rapporteur.
- **162022033** Compte administratif : Election du Président deséance pour le vote du Compte Administratif 2021
M. Francis SZPNER rapporteur
- **162022034** Compte administratif : Adoption
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2022 DFA 18** Signature d'un contrat de concession de service relative à l'exploitation, l'entretien et la valorisation du restaurant le Chalet des Îles, situé dans le Bois de Boulogne, Paris 16e.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2022 DFA 22** Nouvelles mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2022 DAE 4** Subventions (5 991 000 euros) et conventions avec 96 structures d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2022 DSOL 10** Participations (3 247 510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2022 DU 46** Classification de nouvelles voies du 16e arrondissement au titre des droits de voirie.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2022 DVD 49** Allée des fortifications (16e). Avenant n°2 à convention d'occupation du domaine public avec l'association AUREOLE relatif au centre d'hébergement.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2022 DAC 364** Subventions (7 550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisées dans les arrondissements de Paris.
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.
- **2022 DAC 543** Subventions (895 000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.
M^{me} Laure ANSQUER rapporteure.
- **2022 DAC 368** Subventions (25 000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).
M^{me} Laure ANSQUER rapporteure.
- **2022 DJS 80** Centre sportif de la Croix Catelan à Paris 16e — Avenant n°3 à la CODP du 20/07/2006 entre la Ville de Paris, la SASP Lagardère Paris Racing Ressources et la SAS Lagardère Paris Racing. Ressources.
M. Ali OUBAALI rapporteur.

- **2022 DVD 3** Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure
- **2022 DVD 32** Communication du bilan 2021 d'avancement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte Dauphine (16e, 17e, 18e) (Communication sans vote).
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure
- **2022 DVD 36** Création du Pass 2 Roues Motorisées dans les parcs de stationnement. Convention-cadre et tarifs applicables.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure
- **2022 DSOL 8** Subventions (30 000 euros) à six associations et convention avec deux d'entre elles pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.
M^{me} Lisa LELLOUCHE rapporteure
- **2022 DEVE 21** Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure
- **2022 DEVE 10** Convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure
- **2022 DEVE 19** Subventions (161 000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure
- **2022 DEVE 31** Subventions attribuées aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour lutter contre le gaspillage alimentaire.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure
- **2022 DTEC 7** Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure
- **2022 DFPE 47** Subvention et avenants n°1 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure
- **2022 DFPE 50** Subvention (13 045 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie(16e).
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure
- **2022 DFPE 80** Subventions (823.699.32 euros) et CPO à 5 associations pour le fonctionnement de RAM RAP.
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure
- **2022 DFPE 90** Subvention (2 211 320 euros) et avenant n°1 avec la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour 7 établissements d'accueil de la petite enfance.
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure

Vœux

- **V162022058** Voeu relatif à l'organisation d'Assises des Ressources Humaines de la Ville de Paris.

Ordre du jour complémentaire

- **162 022 059** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 13 mai 2022.

M. Francis SZPINER rapporteur.

- **2022 DASCO 7** Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926 294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

- **2022 DPE 4** Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas — Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure

- **2022 DCPA 9** Projet de restructuration de la crèche Mozart — 11 rue Serge Prokofiev (16e). Objectifs, programme des travaux — autorisations administratives.

- **M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure**

La séance est ouverte à 19 h 00.

M. SZPNER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir prendre place, et propose de démarrer la séance par la désignation du secrétaire de séance.

- **162022031** Désignation du secrétaire de séance.

M. Francis SZPNER rapporteur.

Sur proposition de M. SZPNER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Julien GUEDJ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

- **162022032** Adoption du compte rendu de la séance du 7 mars 2022.

M. Francis SZPNER rapporteur.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce procès-verbal, qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarque, M. SZPNER met ce compte rendu aux voix.

Le compte-rendu de la séance du 7 mars 2022, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162022059** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 13 mai 2022.

M. Francis SZPNER rapporteur.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations concernant cet ordre du jour complémentaire et, en l'absence de remarque, met ce dernier aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 13 mai 2022, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162022033** Compte administratif : Élection du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2021

M. Francis SZPNER rapporteur

M. SZPNER propose ensuite de procéder à l'élection du président de séance pour le vote du compte administratif auquel le maire ne peut assister. Il propose de laisser M. Jérémy REDLER présider la séance du Conseil d'arrondissement durant l'examen du compte administratif et s'enquiert d'éventuelles observations.

En l'absence de remarque ou d'observation, M. SZPNER cède la présidence de séance à M. REDLER et se retire.

M. Jérémy REDLER est élu président de séance pour le vote du Compte Administratif 2021.

- **162022034** Compte administratif : Adoption

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique qu'en application des dispositions du Code général des collectivités locales, le maire d'arrondissement est tenu, à la clôture de l'exercice budgétaire intervenue le 31 décembre 2021,

d'établir le compte administratif de l'État Spécial d'Arrondissement pour 2021 et d'en rendre compte au Conseil d'arrondissement qui doit l'approuver.

Pour chacune des trois dotations qui composent l'Etat Spécial d'Arrondissement, soit la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale, le compte administratif dresse le bilan comptable de l'exercice 2021 et retrace ainsi toutes les opérations d'exécution du budget en rapprochant le total des crédits obtenus en 2021 et celui des dépenses effectives réalisées durant cette même année.

M. REDLER déclare que l'exécution comptable du budget 2021 reste encore impactée par les incidences de la pandémie sur le fonctionnement des services publics (fermetures d'équipement, report de certaines dépenses ou de prestations), mais dans une proportion moins importante qu'en 2020.

Sur l'ensemble des trois dotations, le taux d'engagement est en effet supérieur à celui de 2020 et s'établit à 91,08 % en 2021 contre 86,24 % en 2020 et 92,4 % en 2019. Le taux des dépenses mandatées s'établit pour sa part à 84,65 % en 2021 contre 80,1 % en 2020 et 89,2 % en 2019.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la présentation du rapport sur le compte administratif 2021 puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 162022034, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement. (Votes pour : 27, Abstentions : 3).

M. REDLER invite M. SZPINER à réintégrer la salle du Conseil d'arrondissement et propose de poursuivre l'ordre du jour avec l'examen de la délibération 2022 DFA 18.

- **2022 DFA 18** Signature d'un contrat de concession de service relative à l'exploitation, l'entretien et la valorisation du restaurant le Chalet des Îles, situé dans le Bois de Boulogne, Paris 16e.

M. Jérémie REDLER rapporteur.

M. REDLER rappelle que la Ville de Paris est propriétaire de l'établissement dénommé Le Chalet des Îles, situé sur le lac inférieur dans le Bois de Boulogne. En vertu d'une convention d'occupation du domaine public (CODP) entrée en vigueur en 2006, la Ville de Paris a confié à la SA « LE CHALET DES ÎLES » l'exploitation de l'établissement Le Chalet des Îles, pour des activités de café-restaurant.

M. REDLER signale que cette CODP est arrivée à terme le 31 décembre 2021 et qu'une procédure de renouvellement classique a été ouverte en janvier 2020 pour une redevance minimale garantie de 600 000 euros et un programme minimum de travaux en contrepartie de l'exploitation du site.

Huit candidatures ont été déposées et ont toutes été reçues pour audition. La candidature retenue est celle de la SA « LE CHALET DES ÎLES », l'actuel exploitant.

Il est par conséquent proposer d'autoriser la maire de Paris à signer le contrat de concession de service relative à l'exploitation, l'entretien et la valorisation de l'établissement dénommé « Le Chalet des Îles » avec la société LE CHALET DES ÎLES pour une durée de 12 ans à compter de la mise à disposition des lieux.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2022 DFA 18, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement. (Votes pour : 30, ne prennent pas part au vote : 1).

M. REDLER cède la présidence de la séance à M. SZPINER qui lui passe à nouveau la parole pour l'examen de la délibération suivante.

- **2022 DFA 22** Nouvelles mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel.

M. JérémY REDLER rapporteur.

M. REDLER explique que cette délibération porte sur le plan de soutien de la Ville de Paris aux acteurs économiques et associatifs voté en mai 2020 durant la pandémie de Covid.

Six établissements du 16e arrondissement sont concernés par ce plan de soutien :

- Domaine de Longchamp (75016, Bois de Boulogne)
- Chalet des îles du Bois de Boulogne (75016, Bois de Boulogne)
- Pavillon de la Grande Cascade (75016, Bois de Boulogne)
- Pavillon du Pré Catelan (75016, Bois de Boulogne)
- Pavillon d'Armenonville (75016, Bois de Boulogne)
- Pavillon Royal (75016, Bois de Boulogne)

M. REDLER rappelle que ce plan de soutien consiste principalement en une adaptation de la redevance en raison de l'absence d'exploitation commerciale et d'une perte pour chacun de ces établissements de près de 60 % de leur chiffre d'affaires.

Il annonce par ailleurs qu'il est proposé d'autoriser la maire de Paris à signer un avenant aux 21 conventions de cette délibération afin de prendre des mesures de soutien face à la persistance de la crise sanitaire.

M. REDLER propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DFA 22, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DAE 4** Subventions (5 991 000 euros) et conventions avec 96 structures d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD indique qu'il s'agit par cette délibération d'allouer des subventions à hauteur de 5 991 000 euros et d'autoriser la maire de Paris à signer des conventions avec 96 structures d'insertion professionnelles des bénéficiaires du RSA et d'autres publics démunis et fragiles.

M^{me} DORVALD rappelle que la crise sanitaire et les différents confinements ont bouleversé l'activité économique et l'emploi. Les structures d'insertion par l'activité économique, dites SIAE, permettent le retour à l'emploi de manière pérenne des personnes qui en sont le plus éloignées. Ces structures sont des ateliers et chantiers d'insertion, des associations intermédiaires, des entreprises de réinsertion, dont des régies de quartier et des entreprises de travail temporaire.

Sont concernées dans le 16e arrondissement, les associations :

- AURORE à qui il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 88 000 euros,
- La Table du Récho qui forme des réfugiés pour leur permettre de trouver un emploi dans la restauration et à qui il est proposé d'octroyer une subvention de 11 000 euros ;
- Espaces qui intervient dans le bois de Boulogne, sur divers sites sportifs ainsi que sur la petite ceinture et à qui il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 70 000 euros.

M^{me} DORVALD propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DAE 4, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DSOL 10** Participations (3 247 510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD explique que la délibération a pour objet l'approbation de la participation de l'année 2022 à hauteur de 3 247 510 euros aux six Maisons des Aînés et des Aidants situées sur tout le territoire parisien.

Les Maisons des Aînés et des Aidants sont chargées d'assurer la coordination gérontologique sur le territoire parisien et ont pour objectif de permettre aux personnes âgées de rester à leur domicile et de contribuer à l'amélioration de leur parcours de santé.

M^{me} DORVALD insiste sur l'excellente gestion de la directrice de la Maison des Aînés et des Aidants du 16^e avec qui la mairie entretient des contacts réguliers et précise que cette maison est gérée par l'association Dispositifs Santé Paris Ouest.

Il est proposé de lui allouer une subvention de 572 848 euros, correspondant au montant alloué en 2021.

M^{me} DORVALD invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DSOL 10, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DU 46** Classification de nouvelles voies du 16^e arrondissement au titre des droits de voirie.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE propose d'examiner la délibération portant sur la classification des voies nouvellement nommées « rue Maria Brignole » et « rue Marietta Alboni ». Il est en effet proposé de leur attribuer la catégorie 4 dont elles bénéficiaient précédemment.

Il est en outre proposé d'affecter aux nouvelles voies au titre des droits de voirie pour la « place Claude Goasgen » la catégorie 4 et pour la « place Do Huu Vi » la catégorie 3.

M. SAUVAGE propose de voter favorablement cette délibération tout en faisant remarquer qu'il serait préférable que la Ville de Paris fasse une fois pour toutes le recensement des voies auxquelles le prénom féminin a été ajouté afin d'éviter de prendre des délibérations au cas par cas.

M. SZPNER remercie M. SAUVAGE et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération puis, en l'absence de remarque, il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2022 DU 46, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité.

- **2022 DVD 49** Allée des Fortifications (16e). Avenant n°2 à convention d'occupation public avec l'association AURORE relative au centre d'hébergement.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE rappelle que la durée d'installation du centre Aurore situé Allée des Fortifications dans le 16e arrondissement a été prolongée jusqu'au 24 juin 2024. La demande d'un nouveau permis de construire précaire est passée en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites le 14 février 2022 pour le CHU Promesse de l'Aube. Une nouvelle autorisation pour trois ans a été actée par le ministère de la Transition Écologique par décision en date du 21 avril 2022.

M. SAUVAGE explique qu'il est proposé par cette délibération d'approuver un avenant n°2 au contrat d'occupation du domaine public pour ce centre d'hébergement jusqu'au 17 septembre 2025.

M. SAUVAGE rappelle l'opposition de la mairie du 16e à l'implantation de ce centre dans le périmètre du site classé du bois de Boulogne. Il indique à cet égard que les autorisations d'urbanisme actuelles font toujours l'objet d'un contentieux devant le tribunal administratif. Il estime par conséquent que cette demande de renouvellement est clairement une violation des engagements pris devant la Commission des sites en 2019. Celle-ci a malheureusement donné son accord à cette nouvelle demande malgré l'avis défavorable de l'ABF et de l'inspectrice des sites. M. SAUVAGE indique que tout porte à croire qu'il s'agit une nouvelle fois d'une situation provisoire appelée à durer.

Il précise qu'il ne s'agit pas de remettre en cause le travail de l'association AURORE, mais d'alerter sur la protection de ce site classé en votant défavorablement cette délibération.

M. SZPINER remercie M. SAUVAGE et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} SEBBAH demande à M. SAUVAGE s'il dispose d'un lieu dans le 16e permettant d'accueillir ces personnes en situation de précarité qui bénéficient d'un logement grâce à ce centre d'hébergement situé sur le site classé du bois de Boulogne.

M. SAUVAGE rappelle l'opposition de M^{me} SEBBAH à l'implantation de ce centre d'hébergement à l'origine du projet. Il lui semble en effet qu'elle avait, comme lui-même, attiré l'attention sur le risque de faire disparaître le bois de Boulogne morceau par morceau en procédant de cette manière. Il constate que M^{me} SEBBAH affiche désormais la même position qu'un journaliste proche du Rassemblement National sur ce sujet.

M. SZPINER déclare que chacun est parfaitement conscient du travail formidable mené par l'association AURORE, mais il estime qu'il appartient à la Mairie de Paris, qui a accepté l'implantation de ce centre dans un lieu protégé en violation du droit et en mentant sur son caractère provisoire, de trouver d'autres lieux possibles d'implantation. Il considère que ce n'est pas à la mairie du 16e qu'il faut demander où ces personnes seront hébergées, mais qu'il revient à la Mairie de Paris d'assumer ses choix. Voilà pourquoi il se déclare défavorable à la prolongation de ce qu'il considère comme étant une occupation illégale du domaine public.

M^{me} SEBBAH demande à M. SAUVAGE de préciser sa pensée lorsqu'il compare sa prise de position à celle d'un journaliste proche du Rassemblement National.

S'agissant de son changement de position, elle déclare que seuls les idiots ne changent pas d'avis. Elle a en effet soutenu, aux côtés de Claude GOASGUEN, l'idée d'envisager une autre implantation que celle du bois de Boulogne, mais il n'a malheureusement pas été possible de trouver un autre lieu. Elle rappelle que l'association AURORE mène d'un travail formidable. Elle ignore si M. SAUVAGE a eu l'occasion de visiter ce centre dans le cadre de ses fonctions d'élu, mais elle sait que Marie-Hélène DORVALD le fait régulièrement et souligne à quel point il s'agit d'un endroit formidable et plein d'humanité. Elle admet qu'il faut peut-être proposer des lieux alternatifs à la Mairie de Paris, mais elle refuse que ces personnes en pleine réinsertion soient évacuées de ce centre d'hébergement. Elle estime cette position particulièrement basse. Elle ajoute ne pas être étonnée de la comparaison de M. SAUVAGE avec le Rassemblement National et déclare que si l'un d'entre eux se rapproche effectivement du Rassemblement National, ce n'est certainement pas elle.

M. SZPNER répond à M^{me} SEBBAH qu'elle ne peut pas dire que voter défavorablement cette délibération est une position basse. Il estime que cette remarque n'est pas convenable. Il rappelle que c'est à la Mairie de Paris de choisir un autre lieu. Les mairies de l'arrondissement ne disposent pas de locaux à l'exception des locaux de la mairie elle-même. Il ajoute qu'il n'est pas correct de dire que la mairie du 16e souhaite mettre des gens à la rue alors qu'elle ne fait que rappeler une occupation illégale et qu'elle demande à la Mairie de Paris de trouver une solution alternative.

M^{me} SEBBAH demande à M. SZPNER de bien vouloir se calmer et déclare qu'il n'est pas approprié de taper du poing sur la table en pleine séance. Elle ajoute que M. SZPNER n'a pas à s'énerver sur les conseillers de l'opposition.

M. SZPNER réplique que la mauvaise foi est quelque chose qui l'énerve tout particulièrement. Il demande en outre à M^{me} SEBBAH si elle souhaite poursuivre la polémique sur le Rassemblement National avec M. SAUVAGE de bien vouloir le faire en dehors du Conseil d'arrondissement.

M^{me} SEBBAH demande à nouveau la parole, mais M. SZPNER l'interrompt et décide de mettre la délibération aux voix.

M^{me} SEBBAH demande à M. SZPNER si celui-ci lui coupe la parole.

M. SZPNER répond qu'il lui coupe en effet la parole, ce qui lui permettra de souligner son caractère tyrannique. Il estime que M^{me} SEBBAH a eu l'occasion de s'exprimer et d'expliquer la position de son groupe. Il est par conséquent inutile de perdre du temps sur une polémique entre elle et M. SAUVAGE sur le sujet.

M^{me} SEBBAH rétorque qu'elle a pourtant quelque chose à dire. Elle demande si c'est parce qu'elle est élue de l'opposition ou femme que M. SZPNER ne lui laisse pas la parole.

M. SZPNER ne répond pas et met la délibération aux voix.

M^{me} SEBBAH demande que soit noté au procès-verbal de la séance que M. SZPNER lui coupe la parole.

M. SZPNER met à nouveau la délibération aux voix.

Le projet de délibération 2022 DVD 49, mis aux voix par M. SZPNER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement (Votes contre : 28, Abstentions : 3).

- **2022 DAC 364** Subventions (7 550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisées dans les arrondissements de Paris.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M^{me} de MEAUX explique que les associations et les comités d'entente d'anciens combattants et du Souvenir assurent la commémoration et la transmission de mémoire des quatre générations du feu, de la Première Guerre mondiale aux OPEX, notamment par leurs interventions dans les lycées, collèges et écoles. Ils viennent également en aide, dans la mesure de leurs moyens, aux anciens combattants par du secours moral et matériel.

Il est proposé par cette délibération d'attribuer une subvention de 1 500 euros au Comité d'entente des combattants et des victimes de guerre du 16e arrondissement. En reconnaissance à celles et ceux qui servent ou qui ont servi leur pays, et en transmission de la mémoire de celles et ceux qui se sont battus pour la liberté, M^{me} de MEAUX invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DAC 364 est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DAC 543** Subventions (895 000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.

M^{me} Laure ANSQUER rapporteure.

M^{me} ANSQUER explique qu'il s'agit d'autoriser à verser des subventions d'un montant total de 895 000 euros à 29 sociétés gérant 34 salles de cinéma dans Paris, dont 89 000 euros à la SA Dulac Cinémas qui possède cinq cinémas parmi lesquels le Majestic Passy situé dans le 16^e arrondissement et pour lequel une subvention spécifique de 15 000 euros est proposée.

M^{me} ANSQUER invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DAC 543, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DAC 368** Subventions (25 000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16^e).

M^{me} Laure ANSQUER rapporteure.

M^{me} ANSQUER explique que la délibération porte sur l'octroi d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 25 000 EUR à la Fondation Le Musée Clemenceau. Cette subvention a pour objectif de soutenir la Fondation dans plusieurs domaines.

Elle précise qu'en 2022, le Musée Clemenceau prévoit plusieurs projets d'envergure :

- concevoir et imprimer un livret sur l'appartement de Clemenceau en attendant un guide ;
- organiser deux expositions, l'une sur *Les Femmes et Clemenceau, La Liberté pour Horizon* qui s'est ouverte le 8 mars et se terminera fin juillet, et la seconde sur *Clemenceau et les photographes* qui se tiendra au second semestre ;
- développer davantage sa politique de médiation.

M^{me} ANSQUER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DAC 368, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DJS 80** Centre sportif de la Croix Catelan à Paris 16^e — Avenant n°3 à la CODP du 20/07/2006 entre la Ville de Paris, la SASP Lagardère Paris Racing Ressources et la SAS Lagardère Paris Racing Ressources.

M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. OUBAALI indique que, par lettre recommandée datée du 13 décembre 2021, Monsieur Benjamin BOULANGER, Directeur Général Délégué de la SASP Lagardère PARIS Racing Ressources, a notifié à la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris l'approbation du changement de la forme sociale de la Société par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 novembre 2021. La Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Lagardère Paris Racing Ressources est ainsi devenue la Société par Actions Simplifiée (SAS) Lagardère Paris Racing Ressources.

Il précise que cette transformation n'a aucun effet si ce n'est de transférer des droits et obligations stipulés à la CODP conclue le 20 juillet 2006 avec la SASP à la SAS. Il propose donc d'autoriser la

mairie de Paris à signer l'avenant n° 3 de la CODP permettant ce transfert et prie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DJS 80, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DVD 3** Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure

M^{me} BALDINI rappelle le vote par le Conseil de Paris, lors de sa séance du mois de juillet 2021, de diverses mesures de stationnement, dont le paiement pour les deux-roues motorisés, l'unicité du droit de résident pour les usagers ou encore l'instauration d'un tarif de stationnement dans les bois.

Par cette délibération, il est ainsi proposé d'approuver de nouvelles conditions de stationnement sur la voie publique.

Les podologues-pédicures, les ergothérapeutes et les professionnels de la rééducation, acteurs de la chaîne du soin à domicile doivent, à l'instar des médecins de la HAD, pouvoir stationner leur véhicule au tarif Professionnel Soins à Domicile pendant leurs activités.

Le ticket HANDI doit également permettre le stationnement gratuit dans les bois.

Les opérateurs d'autopartage de deux-roues motorisés doivent par ailleurs pouvoir transférer les droits entre leurs différents véhicules à coût modique, à l'instar des véhicules légers, tandis que les véhicules de catégorie L5 (trois-roues motorisés à l'avant) doivent pouvoir bénéficier du tarif deux-roues motorisées et la gratuité du stationnement dans les bois doit être ouverte à tous les véhicules à deux ou trois roues lorsqu'ils sont électriques.

En outre, afin de faciliter le stationnement au tarif résidentiel des résidents du 16e, dont l'habitation jouxte l'Allée des Fortifications, il est proposé de classer cette voie, au plan tarifaire, dans les voies mixtes du 16e. Le stationnement de nuit, interdit dans le reste du bois, y sera ainsi autorisé au tarif résidentiel.

Enfin, pour les commerçants des marchés découverts parisiens, il est proposé la création d'un nouveau produit de stationnement leur conférant la gratuité chaque jour de marché dans la zone résidentielle de ce marché.

M^{me} BALDINI invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DVD 3, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DVD 32** Communication du bilan 2021 d'avancement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte Dauphine (16e, 17e, 18e). (Communication sans vote).

M^{me} Véronique BALDINI.

M^{me} BALDINI explique qu'il s'agit d'une communication de la Ville de Paris sur l'avancement de l'extension du tramway T3 de la porte de La Chapelle à la porte d'Asnières désormais en service, et en ce qui concerne le 16e arrondissement, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine, dont les travaux

sont toujours en cours. Elle précise que cette délibération n'est pas soumise au vote et qu'elle s'inscrit dans la communication du bilan annuel 2020 des projets en cours.

Elle fait remarquer que les engagements de mesures compensatoires, comme la prise en charge de nuits d'hôtel, ont bien été mis en œuvre et respectés.

Elle rappelle que les travaux ont un impact très important et des effets parfois très négatifs sur la circulation dans le quartier Dauphine. Ils respectent cependant pour l'instant le calendrier prévu, ce qui est essentiel en vue de l'organisation des JO 2024, des contraintes liées au chantier de la gare d'Éole et du réaménagement de la porte Maillot.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarques, il propose de passer à l'examen de la délibération suivante.

- **2022 DVD 36** Création du Pass 2 Roues Motorisées dans les parcs de stationnement. Convention-cadre et tarifs applicables.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI annonce que pour accompagner la fin de la gratuité du stationnement des deux-roues motorisés en surface, il est proposé de créer un Pass 2 Roues Motorisées. Ce Pass consiste en un abonnement lié à un parc de référence au choix du conducteur qui ouvre droit au stationnement illimité et à un tarif horaire privilégié dans les autres parcs éligibles au dispositif et ouverts au stationnement horaire.

La tarification appliquée est définie selon deux zones, à l'identique des zones de stationnement de surface, soit 90 euros par mois dans la zone 1 centrale et 70 euros pour la zone 2 périphérique.

La délibération propose donc d'autoriser la maire de Paris à signer une convention avec les gestionnaires de parcs de stationnement et d'approuver les tarifs applicables.

M^{me} BALDINI demande toutefois aux membres du Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération, le stationnement des deux-roues étant un vrai sujet.

M. SZPINER remercie M^{me} BALDINI et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DVD 36, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement. (Votes pour 3, Abstentions : 28).

- **2022 DSOL 8** Subventions (30 000 euros) à six associations et convention avec deux d'entre elles pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.

M^{me} Lisa LELLOUCHE rapporteure

M^{me} LELLOUCHE espère que les Jeux Paris 2024 joueront un rôle d'accélérateur pour l'accessibilité et favoriseront l'accès à une pratique sportive régulière, qui est un facteur de santé, de bien-être, de confiance en soi et d'inclusion pour les personnes en situation de handicap.

Elle explique travailler en ce sens avec l'adjoint en charge des sports et annonce l'organisation, pour le mois parisien du handicap, d'une réunion de tous les clubs sportifs en vue de les encourager et de les accompagner dans le développement d'une offre sportive adaptée.

M^{me} LELLOUCHE précise qu'il est proposé par cette délibération d'attribuer des subventions pour un montant total de 30 000 euros pour 2022, dont 13 000 euros pour l'association Escapade Liberté et Mobilité du 16^e arrondissement qui propose des parcours thématiques en véhicule adapté dans le bois de Boulogne aux personnes en situation de handicap.

M^{me} LELLOUCHE prie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER remercie M^{me} LELLOUCHE et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DSOL 8, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DEVE 21** Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que l'alimentation durable recouvre l'ensemble des pratiques alimentaires visant à nourrir les convives en qualité et en quantité dans le respect de l'environnement. Le plan d'alimentation durable 2022-2027 de la Ville de Paris fixe l'objectif d'atteindre 100 % d'alimentation durable d'ici 2027, mais sans aucune compensation financière dédiée aux mairies d'arrondissement et aux Caisses des écoles, ce que regrette M^{me} BADAT-KARAM.

Elle indique que la Caisse des écoles du 16^e est d'ores et déjà engagée dans une démarche de qualité des produits et des menus par des recettes « fait maison », des menus à thèmes et de saison. Elle propose en outre un menu végétarien par semaine, et ceci bien avant la promulgation de la loi EGalim, du poisson issu de la pêche durable MSC et de la viande Label rouge.

Pour la Caisse des écoles, la part d'alimentation durable s'établit à plus de 60 %, la cible pour 2022 étant de 70 % avec une progression systématique de 10 % par an pour atteindre 100 % d'alimentation durable d'ici 2026, avant même l'objectif fixé par la Ville.

L'objectif de développement des filières de production locale est déjà présent dans les objectifs de la Caisse des écoles, puisque dans le cadre du renouvellement de ses marchés alimentaires, les circuits courts sont privilégiés (distance moyenne parcourue, limitation du nombre d'intermédiaires entre les producteurs et la Caisse des écoles).

Concernant la sortie du plastique, là encore, la Caisse des écoles du 16^e n'a pas attendu les objectifs de la Ville puisqu'elle s'est engagée depuis 2019 dans une démarche de remplacement de l'ensemble des contenants plastiques par de la vaisselle durable.

M^{me} BADAT-KARAM conclut son intervention en déclarant que la Caisse des écoles du 16^e est pleinement engagée en matière d'alimentation durable et, ce, malgré l'absence de tout soutien financier dédié de la Ville de Paris.

Elle propose malgré tout de voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DEVE 21, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DEVE 10** Convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI explique qu'il s'agit d'un sujet très important et rappelle qu'en novembre 2018, le Conseil de Paris a adopté la stratégie « Animal en ville » engageant la Ville à renforcer la place de l'animal en ville et à promouvoir le bien-être animal sur son territoire.

M^{me} BALDINI rappelle à cet égard que le groupe Changer Paris auquel elle appartient a beaucoup travaillé sur ce sujet.

Elle poursuit en indiquant qu'en juillet 2019, une première convention relative à l'entretien et au suivi des populations de chats errants dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens a été adoptée au Conseil de Paris. La convention-cadre présentée aujourd'hui a pour vocation d'autoriser les associations à installer des abris et à nourrir les chats errants pour assurer leur bien-être et éviter ainsi tout risque sanitaire.

Elle précise que cette convention-cadre sera déclinée en conventions uniques signées avec chaque association intervenant sur des sites particuliers.

M^{me} BALDINI propose d'approuver cette convention et d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DEVE 10, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DEVE 19** Subventions (161 000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI explique que la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement est, depuis plusieurs années déjà, largement mobilisée par la question de l'insertion professionnelle en intégrant des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap.

Quatre associations d'ateliers et de chantiers d'insertion animent dans ce cadre des chantiers d'insertion relatifs à l'entretien d'espaces verts au sein d'équipements parisiens. Pour ce qui concerne le 16e arrondissement, il s'agit de l'association Espaces qui s'occupe de l'entretien de la coulée verte et des berges de Seine qui sont les dernières berges naturelles de la Seine dans Paris.

M^{me} BALDINI propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DEVE 19, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DEVE 31** Subventions attribuées aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que cette délibération vise à accorder des subventions pour aider la restauration collective parisienne dans sa lutte contre le gaspillage alimentaire.

Elle rappelle que cette lutte s'inscrit dans le cadre du Plan climat et de la stratégie pour une alimentation durable à Paris.

S'agissant du 16e arrondissement, le projet de l'ASPP porte sur la mise en place de composteurs sur cinq restaurants collectifs des agents de la Ville, dont celui du bois de Boulogne pour la valorisation des biodéchets pour un montant de 39 400 euros en investissement.

S'agissant de la restauration scolaire, sensible à ces enjeux depuis longtemps, la Caisse des écoles du 16^e arrondissement n'a pas attendu l'appel à manifestation d'intérêt pour s'engager dans cette démarche. Ses engagements passent notamment par une démarche de qualité des produits et des menus ainsi que par la formation continue des agents, des recettes « fait maison » pour limiter le gaspillage, des menus composés par les enfants de l'arrondissement dans le cadre du projet « Compose ton menu », des menus à thèmes et de saison et la découverte des produits et des saveurs dans le cadre d'animations comme la Semaine du goût.

Dans la continuité des actions pédagogiques déployées et financées par la Caisse des écoles du 16^e arrondissement qui est précurseur sur le sujet, des ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire sont proposés aux enfants des écoles primaires.

Par ailleurs, en vue de limiter le gaspillage alimentaire, des tables de tri ont été déployées dans les écoles élémentaires suivantes :

- La polyvalente Belles Feuilles
- La polyvalente Boissière
- La polyvalente Paul Valéry
- L'élémentaire La Fontaine
- L'élémentaire Musset.

M^{me} BADAT-KARAM précise que, pour des raisons de logistique et d'ergonomie, ce déploiement n'est actuellement pas possible dans toutes les écoles. Elle espère néanmoins que cela sera prochainement possible avec l'aide de la DASCO et de ses agents.

M^{me} BADAT-KARAM invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER remercie M^{me} BADAT-KARAM et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DEVE 31, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DTEC 7** Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI rappelle l'adoption par la Ville de Paris en 2007 d'un Plan Climat ayant pour objectif la réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie et de porter à 25 % la part des énergies renouvelables et de récupération entre 2004 et 2020.

Depuis, le Plan a été actualisé en 2012, puis complété notamment par une stratégie d'adaptation adoptée en 2015.

Il est proposé par cette délibération d'engager la révision de ce Plan Climat en vue de son adoption en 2024.

M^{me} BALDINI explique que la révision sera menée selon trois axes structurants : plus vite, plus local, plus social.

Comme le prévoit la loi, cette délibération doit acter la forme de la concertation et les axes de travail de ce nouveau Plan. Cette concertation préalable doit permettre d'assurer la définition d'un programme d'actions partagé avec les acteurs du territoire autour des outils et instances suivants :

- Un événement de lancement réunissant largement autour du partage des résultats du bilan à mi-parcours du Plan Climat.
- Un volet participatif en ligne avec *idée.paris* permettant à tous les Parisiens de contribuer.
- Une concertation territorialisée. Les Mairies d'arrondissement seront associées tout au long du processus de concertation.
- Des contributions spécifiques d'acteurs parisiens incontournables de la transition écologique et du climat.

- Une mobilisation citoyenne. La concertation mobilisera les habitants et l'Assemblée citoyenne de la Ville sera saisie pour participer à la phase de co-élaboration du plan, ainsi que pour rendre un avis présenté au Conseil de Paris.

M^{me} BALDINI énonce ensuite le calendrier prévisionnel de la révision du Plan Climat de Paris :

- Juin 2022 : délibération de cadrage présentée au Conseil de Paris.
- Septembre 2022 : événement de lancement de la concertation.
- Septembre/décembre 2022 : concertation préalable.
- 1^{er} semestre 2023 : co-élaboration du nouveau plan avec toutes les parties prenantes.
- Mai 2023 : votation citoyenne.
- Juin 2023 : événement de clôture de co-élaboration, présentation du projet de Plan.
- Juillet 2023 : passage de l'avant-projet en Conseil de Paris et avis de l'Assemblée Citoyenne.
- 2^e semestre 2023 : avis des autorités environnementales, MGP, Région, État et consultation publique officielle.
- Mars 2024 : adoption finale par le Conseil de Paris.

M^{me} BALDINI propose d'émettre un avis favorable à l'autorisation du lancement de cette révision.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DTEC 7, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DFPE 47** Subvention et avenants n°1 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU indique que l'association ABC Puériculture gère 24 établissements d'accueil de la petite enfance pour une capacité d'accueil de 1016 places.

Pour l'année 2022, il est proposé de signer des avenants à convention qui fixent les subventions municipales pour un total de 6 472 884 euros et l'engagement de l'association à réaliser des taux d'occupation et de fréquentation.

Pour le 16e arrondissement, il est proposé une subvention de :

- 174 714 euros pour l'établissement au 1 rue Charles Tellier.
- 156 796 euros pour l'établissement au 7/9 rue Jean de La Fontaine.
- 133 933 euros pour l'établissement situé au 73 boulevard Flandrin.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DFPE 47, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DFPE 50** Subvention (13 045 euros) et avenant n°1 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie (16e).

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU rappelle l'adoption par le Conseil de Paris en novembre 2021 des termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association La Maison de l'Enfance relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé 7, rue Serge Prokofiev.

La capacité d'accueil est de 12 places. Il est proposé d'autoriser la mairie de Paris à signer une convention fixant la subvention à hauteur de 13 045 euros.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DFPE 50, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DFPE 80** Subventions (823.699.32 euros) et CPO à 5 associations pour le fonctionnement de RAM RAP.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU explique qu'il est proposé d'accorder une subvention d'un montant total de 823.699.32 euros pour cinq associations spécialisées dans l'accueil individuel.

S'agissant du 16e arrondissement, il est proposé d'octroyer :

- 275 157 euros à l'association ABC Puériculture qui gère des établissements d'accueil de la petite enfance, notamment le RAM-RAP itinérant « Le Petit Bus » ;
- 68 249 euros pour l'association La Maison de l'Enfance qui anime une halte-garderie « Les Petits Mozart » le matin et un RAP l'après- midi, dans ses locaux situés 7, rue Serge Prokofiev ;
- 58 842 euros pour l'association qui propose une plate-forme mobile d'accompagnement petite enfance et handicap et un RAM-RAP itinérant « les Rendez — vous des Assistantes Maternelles et Auxiliaires Parentales » à Paris centre et dans les 10e, 12e, 15e et 16e arrondissements.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DFPE 80, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DFPE 90** Subvention (2 211 320 euros) et avenant n°1 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU explique qu'il s'agit d'autoriser la maire de Paris à signer avec la Fondation Léopold Bellan l'avenant à la convention qui fixe une subvention pour 7 établissements d'accueil de la petite enfance, dont le total s'élève à 2 211 320 euros.

Pour le 16e arrondissement, M^{me} LAMBLIN BENICHOU indique que l'établissement « Point du jour » situé 22bis, rue Claude Lorrain est fermé pour travaux de démolition reconstruction depuis juillet 2021. L'établissement devrait réouvrir en 2023. 295 places font l'objet du financement au titre de 2022.

Pour la crèche du 16e arrondissement, 9 rue François Millet, il est proposé d'octroyer une subvention de 393 712 euros.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DFPE 90, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162022058** Vœu relatif à l'organisation d'Assises des Ressources Humaines de la Ville de Paris.

M. SZPNER demande à M^{me} SEBBAH si elle souhaite retirer le vœu déposé par son groupe sur l'organisation d'Assises des Ressources Humaines de la Ville de Paris.

M^{me} SEBBAH confirme la décision de son groupe de retirer ce vœu.

Le vœu est retiré.

M. SZPNER propose donc de passer à l'examen de l'ordre du jour complémentaire.

- **2022 DASCO 7** Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique qu'il est proposé d'autoriser la signature avec chaque organisme retenu d'une convention annuelle d'objectifs concernant les temps périscolaires organisés le mardi et le vendredi dans les écoles maternelles et élémentaires.

Il est également proposé d'accorder des subventions pour un montant total de 926 294 euros.

S'agissant du 16^e arrondissement, une subvention de 31 120 euros est attribuée à l'Association Institut Cervantes située 11 avenue Marceau.

M^{me} BADAT-KARAM invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DASCO 7, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DPE 4** Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas — Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RÉPAR).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI explique que l'association RÉPAR a pour objectif de réduire les déchets et d'encourager la réutilisation et la réparation. Créé en 2018, ce réseau associatif rassemble plus de 9 000 adhérents.

En juin 2019, une convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de trois ans a été signée entre le RÉPAR et la Ville de Paris pour la récupération gratuite du gisement de vélos épaves enlevés par la DPE. Ce sont ainsi près de 2 300 vélos qui ont pu être traités depuis 2019. RÉPAR propose près de 20 permanences d'auto-réparation par semaine et environ 300 ateliers en extérieur par an.

Elle conclut son intervention en indiquant qu'il est proposé d'autoriser la maire de Paris à signer avec cette association RÉPAR une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de trois ans et invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DPE 4, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DCPA 9** Projet de restructuration de la crèche Mozart — 11 rue Serge Prokofiev (16e).
Objectifs, programme des travaux - autorisations administratives.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU indique que cette opération vise à restructurer les locaux de la crèche Mozart située 11, rue Serge Prokofiev sur quatre niveaux. Après restructuration, la crèche collective comptera 96 places en multi-accueil contre 88 auparavant.

En 2017, pour des raisons de financement, la restructuration avait été arrêtée en phase d'études de maîtrise d'œuvre. L'opération reprend ainsi les études déjà réalisées avec une mise à jour et concerne :

- la reconfiguration des espaces (vestiaires, salles de change et d'éveil) ;
- la création de salles de repos ;
- l'amélioration du fonctionnement de bâti ;
- la mise aux normes techniques au regard des réglementations actuelles ;
- l'accessibilité tout public ;
- la prise en compte des objectifs énergétiques.
- Le budget de l'opération est évalué à 4 870 000 euros toutes dépenses.
- La réalisation des travaux implique la délivrance des autorisations administratives préalables à l'exécution des travaux.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- sélection du maître d'œuvre au deuxième trimestre 2022 ;
- études de conception du troisième trimestre 2022 au deuxième trimestre 2023 ;
- consultation du marché de travaux du troisième trimestre 2023 au deuxième trimestre 2024 ;
- réalisation des travaux du troisième trimestre 2024 au quatrième trimestre 2025 ;
- garantie de parfait achèvement du premier trimestre 2026 au premier trimestre 2027 ;
- l'ouverture au public est prévue pour le premier trimestre 2026.

La délibération vise à approuver la réalisation de cette opération.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU se réjouit du lancement de cette opération et invite en conséquence les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} BOËLLE souhaite rappeler que cette restructuration était attendue depuis de nombreuses années. Elle était en effet inscrite au Programme d'investissement de la Mandature précédente, mais n'avait pas été retenue par la Ville de Paris pour des raisons de financement. Elle se réjouit donc de l'insistance du maire du 16e arrondissement qui a permis d'aboutir à la planification de cette restructuration et surtout à sa prochaine réalisation.

M. SZPINER propose de procéder au vote sur cette délibération.

Le projet de délibération 2022 DCPA 9, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- 162022063 Vœu relatif à la mise en œuvre du stationnement payant dans le bois de Boulogne.
M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER rappelle la décision prise par le Conseil de Paris de légiférer sur le stationnement du bois

de Boulogne avec la bonne idée à l'origine d'empêcher les voitures ventouses. Dans sa séance du 6 juillet 2021, il a prévu la mise à disposition de places de stationnement gratuites à proximité des équipements sportifs.

M. SZPNER explique que le bois de Boulogne reste difficilement accessible par les transports en commun et indique que la mise en place de la tarification a des conséquences financières assez lourdes pour les salariés ainsi que pour les usagers des équipements des concessions sportives et culturelles. De surcroît, un certain nombre d'usagers fréquentent le bois pour leurs activités de loisirs et s'en verront privés d'accès compte tenu du coût du stationnement pendant plusieurs heures.

Il cite enfin la situation spécifique des bateaux-logements amarrés auprès de l'Allée du Bord de l'Eau.

M. SZPNER émet donc le vœu suivant :

- Que la gratuité du stationnement soit maintenue dans un certain nombre de voies ;
- Que la gratuité du stationnement soit maintenue le samedi dans l'ensemble du bois de Boulogne ;
- Que le régime du tarif résidentiel soit ouvert aux habitants des bateaux-logements.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu. En l'absence de remarque, il met ce dernier aux voix.

Le vœu 162022063, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPNER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 20 h 00.
